

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Septième chapitre – Daf 74 a et b

#### 74 a

##### Mishna

*R. Yosi ha'Gelili : Pour faire griller le Korban Pessah, on apporte une broche en bois de grenade et on l'introduit par la bouche jusqu'à la croupe ; les pieds et les entrailles sont [enlevés pour être lavés, et placés] à l'intérieur.*

- *R. Akiva : Est-ce à dire que ces membres sont cuits par Bishul (cuisson à travers l'eau – en effet, les pieds et les entrailles sont cuits par le jus à l'intérieur de l'animal, pas par le feu) !*
- *Non, les pieds et les entrailles sont suspendus [à la broche] à l'extérieur de l'animal.*

*Il est interdit de faire rôtir Pessah à la broche en fer ou sur une plaque (auquel cas l'animal serait cuit par la chaleur de la plaque et non par le feu) ;*

*R. Tzadok dit que R. Gamliel a dit un jour à son esclave Tavi de faire rôtir Pessah sur une plaque.*

##### Guemara

*Pourquoi ne peut-on pas utiliser une broche en métal ?*

- *[Le métal conduit bien la chaleur -] lorsqu'une partie d'une broche métallique devient chaude (la partie à l'extérieur de l'animal, car elle est exposée au feu), toute la broche devient chaude - l'intérieur de l'animal sera rôti par la broche ;*
  - *Or, la Torah exige "Tzeli Esh" - il doit être rôti par le feu, et non par autre chose.*

*Pourquoi ne peut-on pas utiliser une broche en bois de dattier ?*

- *Puisqu'il a des sillons, qui exsude de la sève, l'animal sera Mevushal.*

*Pourquoi ne peut-on pas utiliser une broche en bois de figuier ?*

- *Il y a des cavités à l'intérieur et de la sève qui exsude, c'est comme Bishul.*

*Pourquoi ne peut-on pas utiliser une broche en bois de chêne, de caroubier ou de sycomore ?*

- *Comme elles ont des renflements [qui doivent être coupés], la sève exsude là où elles sont coupées.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Le bois de grenade a aussi des renflements*
  - **Réponse 1** : ses bourrelets sont lisses (il n'est pas nécessaire de les enlever).
  - **Réponse 2** : Nous utilisons le bois de grenade d'un jeune arbre de la première année, qui ne présente pas de renflements.
    - De la sève va s'échapper du bout de la broche (elle a été coupée à cet endroit)
      - L'extrémité coupée est à l'extérieur de l'animal.

Notre Mishnah nous dit contrairement à R. Yehudah :

- *Beraita*
  - R. Yehudah : Tout comme [la partie d'] une broche en bois [à l'intérieur d'un animal est protégée contre la chaleur et] ne brûle pas, une broche en métal ne devient pas si chaude [à l'intérieur pour faire rôti l'animal].
  - Chachamim : Lorsqu'une partie de la broche en métal devient chaude, tout devient chaud - ce qui n'est pas vrai pour le bois.

A propos de la Mishnah : Les pieds et les entrailles sont à l'intérieur.

- *Beraita*
  - R. Yishmael : On l'appelle "Toch Toch" (il fait un bruit comme une marmite bouillante).
  - Selon R. Tarfon, il s'appelle Gedi Mekulas (un agneau avec un casque, car les pieds et les entrailles sont à l'extérieur de sa tête comme un casque).
    - *Beraita* : Qu'est-ce qu'un Gedi Mékoula, que l'on ne peut pas manger de nos jours la nuit de Pessah [de peur qu'on ait l'impression qu'il mange des Kodshim] ?
      - C'est un agneau rôti en entier - mais si [même] un membre a été coupé ou Mevushal, ce n'est pas le statut de "Gedi Mekulas".
        - Si cela est permis lorsqu'un membre a été coupé, même si le membre a été rôti avec, il est évident que cela est permis lorsqu'un membre a été [coupé et] Mevushal !
          - Rav Sheshet : Il le permet même si un membre était Mevushal alors qu'il était encore attaché.

*Rabah* : La mulyata (un animal ou une volaille farci de viande et rôti) est autorisé [même si la viande n'a pas été salée mais juste grillée].

- *Abaye* : [Habituellement, le fait de griller suffit à la place du salage car elle fait couler le sang - mais ici,] le sang va quitter la farce intérieure et être absorbé par l'animal extérieur !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Rabah : K'Bol'o Kach Polto (tout comme l'animal extérieur absorbe le sang [de la farce], il l'émettra.)*

**[Recherche de preuves pour Rabah]**

- *Mishnah : Les pieds et les entrailles sont à l'intérieur.*
    - *Ceci est permis parce que k'Bol'o Kach Polto !*
      - *Non, c'est différent, parce que le cou est creux/lisse, le sang s'écoule.*
- 74 b
- *Beraita : On arrache le cœur [de tout animal] pour en retirer le sang ; s'il ne l'a pas déchiré, il le déchire après l'avoir fait cuire, et c'est permis.*
    - *[En l'occurrence, il a été rôti (c'est aussi appelé "cuisson") ;] c'est autorisé parce que k'Bol'o Kach Polto !*
      - *Non, le cœur est différent parce qu'il est lisse (il n'absorbe pas le sang).*
  - *Ravin l'ancien a enduit un poussin de pâte pour Rav ; Rav a dit, si ça donne un bon goût de viande à la pâte, je vais la manger !*
    - *Pourtant, la pâte était de Solet (farine de haute qualité) - elle s'émiette, permettant au sang de s'écouler.*
      - *Ici, on parle de pâte de semoule qui n'est pas hermétique (le sang peut sortir, ce n'est pas lié au fait que c'était grillé)*
  - *Rava a rendu visite au Reish Galouta ; ils ont fait rôtir une oie enduite de pâte pour lui. Il a dit que si je n'avais pas vu [le jus de la viande coulant dans la farine] aussi blanc qu'une pièce de monnaie, je ne l'aurais pas mangé [de peur qu'il n'absorbe du sang] ;*
    - *Si on applique k'Bol'o Kach Polto, il devrait être autorisé dans tous les cas !*
      - *Ici, la pâte est faite de farine propre/blanche (pas de Soles) - elle fait un enrobage dur, tous s'accordent à dire que le sang ne peut pas s'écouler.*
  - *La Halachah est la suivante :*
    - *En ce qui concerne la pâte de semoule "Solet", elle est autorisée même si elle (le jus dans l'enrobage) est rouge (sûrement, ce n'est pas dû au sang, il serait parti) ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *En ce qui concerne la farine propre, elle n'est autorisée que si elle (le jus) est blanche comme une pièce de monnaie ;*
- *Pour les autres farines, elle est autorisée tant qu'elle n'est pas rouge.*
- *L'opinion qui interdit Mulyata (Abaye, qui a rejeté les preuves de Rabah) interdit même si la bouche de l'animal est en bas [et que le sang pourrait s'écouler] ;*
- *Rabah autorise même si la bouche est en haut (la chaleur du feu fait sortir le sang de la viande).*

*Ravina et Rav Acha se disputent / la viande, les testicules et les grosses veines du cou (ces points seront expliqués) ;*

- *Partout où Ravina et Rav Acha se disputent [sans préciser quelle opinion est celle de Rav Acha et quelle opinion est celle de Ravina],*
  - *Rav Acha est strict et Ravina est indulgent,*
  - *sauf pour ces trois Halachot, dans lesquels Ravina est strict et Rav Acha est indulgent ;*
    - *Dans tous les cas, la Halachah suit l'opinion clémente.*
      - *Si la viande a rougi [à cause d'un coup] :*
        - *Si on la coupe et qu'on la salait (cela enlève tout le sang, tout le monde est d'accord sur ce point), on peut la faire cuire même dans une marmite ;*
        - *Si on l'a faite rôtir à la broche, c'est permis (même sans salage) car le sang s'écoulera vers le bas ;*
        - *Si on l'a faite rôtir sur des charbons, controversé → :*
          - *Un soutient que c'est assour car la chaleur resserre la viande (empêche le sang de sortir) - le sang sera absorbé dans la viande ;*
          - *L'autre soutient que cela fait sortir le sang.*
      - *Il en va de même pour les testicules :*
        - *S'ils ont été coupés et salés, on peut les faire cuire même dans une marmite ;*
        - *on peut les faire rôtir à la broche, car le sang va couler ;*
        - *Controversé sur le fait de les faire rôtir sur des charbons –*
          - *un soutient que cela resserre la viande et le sang ne peut pas sortir,*
          - *l'autre que cela fait couler le sang.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Il en va de même pour les grosses veines du cou*
  - *si elles ont été coupées et salées, on peut les faire cuire dans une marmite ;*
  - *on peut les faire rôtir à la broche avec le côté vers le cou tourné vers le bas, car le sang va couler vers le bas ;*
  - *Controverse sur le fait de les faire rôtir sur des charbons –*
    - *un soutient que cela resserre la viande et le sang ne peut pas sortir,*
    - *l'autre que cela fait couler le sang.*
  
- *La Halachah est, les charbons font sortir le sang.*

*Si le Chalyei (le jus qui exsude de la viande rougie) rougit, c'est interdit ; sinon, c'est permis ;*

- *Ravina interdit même si elle n'a pas rougi, car elle contient sûrement des traces de sang.*
  - **Version 1** : *Mar bar Ameimar a dit à Rav Ashi : "Mon père en buvait (le jus).*
  - **Version 2** : *Rav Ashi en buvait.*
  
- *Mar bar Ameimar (à Rav Ashi) : Mon père ne voulait pas utiliser ce vinaigre pour faire sortir une 2e fois du sang d'un animal*
  - *Pourquoi est-il différent du vinaigre faible [qui peut être utilisé] ?*
    - *Dans le vinaigre faible, la partie qui fait sortir le sang est intacte - ici, la partie qui fait sortir le sang a été dépensée.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)